

IN-JEP en direct

N° 57
janvier 2009

ÉTATS ET ASSOCIATIONS

Vers un nouveau partenariat ?

INTERNATIONAL

Renforcer le « leadership »
des cadres de jeunesse

DÉCRYPTAGE

« Coexist » contre les préjugés
Zoom sur une pédagogie novatrice contre la
violence ethnique entre jeunes



injep

Informations trimestrielles de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Éditorial

« Un beau soir l'avenir s'appelle le passé. C'est alors qu'on se tourne et qu'on voit sa jeunesse. » Derrière les accents mélancoliques de ces vers du poète Louis Aragon, et leur jeu subtil des contraires, se dévoile à mes yeux une vérité profonde. Celle qui dit la complexité de notre rapport à l'avenir et désigne notre capacité à dresser un bilan du passé pour mieux nous projeter, pour être acteurs lucides de notre futur.

La très dynamique présidence française de l'Union européenne aura été louée par la majeure partie des observateurs politiques et des élus européens, quelle que soit leur étiquette. En matière de jeunesse, elle a renforcé la coopération européenne dans les domaines des politiques éducatives tout en consacrant l'idée qu'une mobilité accrue des jeunes revient à enrichir leurs parcours de formation et leur permet d'acquérir des compétences fondamentales dans un monde globalisé. Un intense travail de conviction auprès des partenaires de la France a été réalisé en matière de santé des jeunes, des activités volontaires, du dialogue interculturel et du Pacte européen de la jeunesse, voulu par notre pays. Évaluer ce travail de conviction, mesurer l'étendue du parcours, n'a de sens que si, demain, les acteurs des politiques de jeunesse, et au-delà, l'ensemble des décideurs politiques européens, non seulement consacrent, mais aussi, intensifient cette dynamique qui place les moins de 30 ans au cœur de la stratégie de Lisbonne, c'est-à-dire, au centre des politiques économiques et sociales de l'Union.

À l'instar de la présidence française, l'Injep, tel qu'il a été durant des décennies et tel qu'il est encore aujourd'hui appartient au passé. Le comité de suivi des mesures de révision générale des politiques publiques a en effet décidé d'opérer une réforme en profondeur de la structure et des missions de l'institut. Une nouvelle implantation de l'Injep sera arrêtée dès cette année. Si les missions d'accueil et d'hébergement des associations et cadres de jeunesse seront parallèlement abandonnées, les compétences de l'institut en matière d'études et de prospective sur la jeunesse et sur les politiques publiques dédiées à ce public seront, quant à elles, renforcées et les fonctions de centre documentaire confortées. Nul ne doute que demain, le savoir-faire et les valeurs de l'Injep pour des politiques publiques de jeunesse de qualité, ménageant un avenir aux nouvelles générations, gage de stabilité pour notre société toute entière, trouveront dans la configuration future de notre établissement une juste et claire résonance.

Qu'il me soit permis, dès lors, de souhaiter en mon nom et au nom de l'ensemble des personnels de l'Injep mes vœux les plus chaleureux pour l'année qui s'annonce.

Qu'il me soit permis, enfin, de m'associer pleinement à l'engagement de Monsieur Hugues Moutouh, directeur de cabinet du secrétaire d'État de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, Monsieur Bernard Laporte, pour que « les personnels concernés par cette réorientation » fassent l'objet « d'un accompagnement individualisé » ; en d'autres termes, pour qu'aucun agent de l'Injep, dont j'ai pu apprécier le dévouement et le professionnalisme, ne soit laissé au bord du chemin. J'y veillerai par égard au passé, pour ne pas faire injure à l'avenir.

Hervé Mécheri
Directeur de l'Injep
Inspecteur général de l'administration
de l'Éducation nationale et de la Recherche



INJEP
en
direct

N°57 - janvier 2009

Sommaire

P. 3 EN BREF

P. 4 TERRITOIRES

Rencontre entre villes à Schiltigheim

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire et l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) organise à Schiltigheim, une rencontre des villes pilotes en matière de politiques de jeunesse. Thème : la participation des jeunes.

P. 5 FORMATION

L'accueil de loisirs des 11-15 ans

Pendant trois jours responsables de centres de loisirs ou de services jeunesse au sein des collectivités vont réfléchir sur l'accueil de loisirs des 11-15 ans. Un véritable enjeu des dispositifs publics.

P. 6 DÉCRYPTAGE

La participation des jeunes

P. 7 CULTURE

L'interculturel en séminaire



P. 12 EUROPE

Conférence sur la participation des jeunes dans les contextes euro-méditerranéens

P. 13 INTERNATIONAL

Renforcer le « leadership » des cadres de jeunesse

P. 14 NOUVELLES TECHNOLOGIES

Nouvelle formule pour le site Passeurs de culture

P. 8

DOSSIER

Vers un nouveau partenariat entre l'État et les associations ?

Allons-nous vers un « new deal » entre l'État et les associations ? Récemment publiés, les rapports Langlais et Morange interrogent sur le rôle social des organismes loi 1901, leur représentativité, leur fonction économique, leurs financements... Les préconisations qu'ils contiennent font d'ores et déjà l'objet de débats passionnés (et passionnants) au sein des instances associatives. Entre consensus et interrogations.

P. 15 PUBLICATIONS

L'information et la participation des jeunes (2008), Information et formation des bénévoles (2008), Les jeunes, le sport et la citoyenneté, Une solidarité en chantiers / Histoire des Compagnons bâtisseurs, Territoires ruraux et enjeux éducatifs : la plus-value associative...

P. 16 AGENDA

MARTIN HIRSCH, NOMMÉ HAUT-COMMISSAIRE À LA JEUNESSE

Martin Hirsch a été nommé, le 12 janvier, haut-commissaire à la Jeunesse. Il conserve ses attributions de haut-commissaire aux Solidarités actives et reprend donc en partie celles de Bernard Laporte, jusqu'à présent secrétaire d'État à la Jeunesse, aux Sports et à la Vie associative.



ANGOULÊME : RÉSULTAT DE DEUX ENQUÊTES SUR LES JEUNES ET LEURS PRATIQUES D'INFORMATION

Le 11 décembre 2008 a eu lieu, à Angoulême, la restitution d'un travail d'observation des pratiques des jeunes en matière d'information sur leurs parcours personnels. Travail auquel l'Injep a été associé entre avril et novembre 2008. La première partie de la matinée a été consacrée à des travaux réalisés par des acteurs locaux, la deuxième, au thème intitulé "Pratiques d'information des jeunes/Pratiques professionnelles : constats, enjeux... Quelles perspectives pour les politiques publiques?"

En savoir plus sur : www.ressourcesjeunesse.fr

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA JEUNESSE

La quatrième édition de la Semaine européenne de la jeunesse s'est déroulée du 2 au 8 novembre. Elles ont donné lieu à des actions dans les régions avec le soutien de l'agence française du

programme européen Jeunesse en Action (Apeja). À l'initiative des institutions européennes, ce temps fort européen dédié à la Jeunesse offrait de célébrer 20 ans de programmes européens, de faire le point sur les politiques qui concernent les jeunes et de préparer l'avenir avec eux, dans le cadre du dialogue structuré avec les moins de 30 ans voulu par Bruxelles.

La Semaine européenne de la jeunesse était également dédiée au dialogue interculturel, faisant ainsi écho à la thématique 2008 de l'Union européenne (UE). En point d'orgue : la réunion de plus de 200 jeunes, issus des conseils nationaux de jeunesse, ou bénéficiaires du programme européen Jeunesse en Action (Peja). Ceux-ci ont pu échanger avec les décideurs sur les sujets qui les préoccupent (emploi, éducation, mobilité, participation, santé, lutte contre le racisme, jeunes en difficulté...) et qu'ils considèrent comme prioritaires dans les politiques de la décennie à venir. Le 5 novembre, une cérémonie a mis à l'honneur des projets européens soutenus par le Peja ayant une forte dimension interculturelle. Le projet français sélectionné, «Casser les stéréotypes et lutte contre la xénophobie avec les arts», a permis à 16 jeunes (Basques espagnols, Ukrainiens, Géorgiens et Français du centre des Bureaux de Marmande/Aquitaine) de créer ensemble, près de Tbilissi en Géorgie, un spectacle dont l'objectif est de dépasser leurs préjugés tout en mesurant les enjeux de la démocratie.

ACCORD DE COOPÉRATION AVEC LE GABON

L'Injep a signé un accord de coopération avec l'institut national de la jeunesse et des sports du Gabon en octobre 2008. Le processus, suivi par l'ambassade de France, donnera lieu ultérieurement à une convention d'appui tripartite, avec le service de coopération et d'action culturelle (Scac) en place à Libreville.



L'Union européenne consulte les jeunes et les organisations de jeunesse

La Commission européenne a lancé une consultation publique en ligne sur l'orientation future de la politique communautaire en matière de jeunesse. Elle s'est achevée le 25 novembre 2008. Cette année marquait le vingtième anniversaire de cette politique, et cette consultation devait aider la Commission à évaluer les résultats que la coopération européenne, dans le domaine de la jeunesse, a permis d'obtenir depuis 2000. Au cours des mois à venir, elle débouchera également sur la définition de nouveaux objectifs pour la prochaine décennie. Les responsables politiques européens prendront en considération les résultats de la consultation pour élaborer des mesures concrètes destinées à aider les jeunes à s'intégrer dans la société,



à trouver du travail, à améliorer leur bien-être général et à s'engager dans la société en tant que citoyens.

::

Recherche-action et espaces populaires de création culturelle

Le 12 décembre 2008, l'Injep a organisé une journée d'étude dans le cadre d'un programme de recherche-action soutenu par l'Injep et l'Acse sur les nouvelles professionalités des acteurs populaires associatifs.

::

Conférence « Travaillons sur le SVE : l'Odyssée continue »

Le centre de ressources Salto-Youth Euromed a organisé, du 25 au 30 novembre, en Grèce, une conférence intitulée : « Travaillons sur le SVE : l'Odyssée continue ». Cette conférence fait suite aux séminaires de contact organisés à Hydra (Grèce, 2006), Copenhague (Danemark, 2007) et en Norvège au début 2008.

::

Certificat de formation à la gestion associative

Un décret en date du 1^{er} octobre 2008 institue un certificat de formation à la gestion associative. Ce dernier sera délivré aux personnes qui ont suivi une formation théorique et pratique en vue de l'exercice de responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

::

Rencontres entre villes à Schiltigheim

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire et l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) organise à Schiltigheim, une rencontre des villes pilotes en matière de politiques de jeunesse. Thème : la participation des jeunes.

En partenariat avec la ville de Schiltigheim (Bas-Rhin) et l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) l'Injep co-organise une rencontre entre villes, le 27 mars 2009, au cœur de la cité alsacienne, autour de la thématique de la participation des jeunes à la vie de la cité. Il s'agira de débattre et d'échanger sur 25 ans d'expériences de participation au-delà de la forme classique des conseils.

Cette manifestation marque une nouvelle étape dans le travail de mise en réseau des villes en pointe en matière de politiques de jeunesse. « *Le choix de Schiltigheim n'est pas fortuit, explique Jean-Claude Richez, responsable de l'unité de la recherche des études et de la formation (Uref) de l'Injep. Cette localité est en effet la première qui a, dès 1979, réellement tenté l'expérience d'un conseil d'enfants, expérience totalement novatrice en ce sens qu'elle privilégiait l'action, la participation des jeunes aux affaires de la cité, à l'approche pédagogique.* » Démarche radicalement novatrice pour les élus locaux dans leur rapport aux jeunes du territoire que celle qui tente

d'échapper au prisme de la pédagogie pour s'aventurer sur le terrain de la citoyenneté : « *On donne la parole aux jeunes et on fait en sorte que leur parole soit entendue et qu'elle ait un impact réel sur la vie de la cité* », résume Jean-Claude Richez.

DYNAMIQUE GÉNÉRALE

Le réseau constitué avec l'appui de l'Injep a d'abord concerné principalement les grandes villes comme Strasbourg, Grenoble, Toulouse, Orléans, Brest, Rennes. Il tente désormais de s'ouvrir aux villes plus modestes qui n'ont pas forcément les compétences, ni les moyens d'expérimenter dans le temps. « *En participant à la création de cet espace commun, argumente Jean-Claude Richez, l'Injep joue la carte de la qualification des compétences des villes, ce qui peut constituer une aide précieuse pour les petites localités. Il ne s'agit pas de fournir des recettes toutes faites, mais de diffuser des retours d'expériences et de favoriser l'émergence de conceptualisations essentielles pour comprendre les tenants et les aboutissants d'une politique volontariste*

de participation des jeunes dans un territoire. »

En effet, pour réussir une politique de participation des jeunes il ne suffit pas de créer un conseil d'enfants et de jeunes. Il y a nécessité également de réunir les conditions afin de créer une dynamique générale qui favorise cette participation. « *Cela peut passer par la création d'une maison des jeunes citoyens, comme c'est le*

« En participant à la création de cet espace commun, l'Injep joue la carte de la qualification des compétences des villes, ce qui peut constituer une aide précieuse pour les petites localités »

cas à Schiltigheim, tout comme par la mise en place de forums, de consultations, par l'accompagnement des associations de jeunesse et le soutien aux initiatives jeunes, précise Jean-Claude Richez. Cela peut se traduire également à travers la volonté d'intégrer davantage les moins de 30 ans

dans les conseils de quartiers ou la mise en place de structures d'accueil et d'accompagnement comme les Re-lais Jeunes à Dunkerque. » Fort d'une expérience d'un demi-siècle sur les questions de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, l'Injep a pour lui une solide connaissance des acteurs institutionnels et associatifs en France, ou à l'étranger. Il connaît les contraintes propres à chacun, les besoins particuliers, les différentes cultures professionnelles impliquées. L'Injep est le seul établissement public d'État, dédié aux questions de jeunesse.

À la fois lieu ressources, centre de recherche et de formation des professionnels de jeunesse, l'Injep bénéficie, de par son statut de carrefour, de catalyseur d'expériences, d'une position privilégiée pour donner une résonance nationale aux préoccupations des villes. Si le choix de Schiltigheim pour l'organisation de cette manifestation n'est pas fortuite, le choix de l'Injep par la municipalité de cette localité alsacienne pour assurer un audit sur ses politiques de jeunesse ne doit rien au hasard. □

L'Injep choisi pour un diagnostic des politiques jeunesse

La ville de Schiltigheim a choisi l'Injep pour réaliser un diagnostic de sa politique dédiée à l'enfance et à la jeunesse. La municipalité souhaite en effet disposer d'un outil d'aide à la décision de la politique à court, moyen et long terme. L'intervention de l'Injep, devrait donner lieu à un premier diagnostic début 2009. Elle s'appuie sur une démarche participative ainsi que sur une large consultation des acteurs, professionnels élus, habitants et jeunes. Il s'agit de mettre en évidence les gran-



des évolutions des publics et des acteurs concernés par ces politiques de jeunesse, puis, de formaliser le regard porté par les parents, les jeunes et les professionnels, afin de faire émerger des propositions d'actions prioritaires. Dans un second temps, l'institut devra déterminer les orientations stratégiques et opérationnelles en prenant en compte le travail de tous les acteurs des politiques de jeunesse de la ville, l'articulation de leur compétence, le repérage des lignes de force et des points faibles à corriger. Un rapport final sur les orientations, les objectifs, et surtout les préco-

nisations sera remis en avril aux donateurs d'ordres.

« *Nous avons estimé que la partie dédiée à l'évaluation des dispositifs existants se doit d'être externe et indépendante si l'on veut des réponses objectives aux questions relatives à l'offre éducative et de loisirs* », explique Jean-Pierre Halter, chercheur associé à l'Injep.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

En revanche, « *l'étude prospective sur la définition du projet éducatif de la collectivité doit s'effectuer à partir d'une démarche participative impliquant les services de la ville, les partenaires institutionnels et associatifs, les parents et les jeunes eux-mêmes*,

expose Jean-Claude Richez, responsable de l'unité de la recherche des études et de la formation à l'Injep. Cette phase devrait comporter des temps de concertation et des temps de formation-action. Notamment pour définir les modes d'évaluation des actions et des dispositifs qui seront mis en œuvre. □

« L'évaluation des dispositifs existants doit être externe et indépendante si l'on veut des réponses objectives aux questions »

Formation « Accueil de loisirs des 11-15 ans »

« Les 11-15 ans constituent un point aveugle des dispositifs publics »

L'Injep organise du 24 au 27 mars 2009, une formation sur l'accueil de loisirs des 11-15 ans. Trois jours durant lesquels responsables de centres de loisirs ou de services jeunesse au sein des collectivités pourront réfléchir sur l'accueil de loisirs des 11-15 ans, ce qui apparaît aujourd'hui comme un véritable enjeu des dispositifs publics.

« La tranche d'âge des 11-15 ans constitue aujourd'hui un point aveugle des dispositifs publics. » C'est ce constat établi par Jean-Claude Richez, responsable de l'unité de la recherche, des études et de la formation (Uref) de l'Injep, qui a motivé la mise en place d'une formation spécifique proposée à l'Injep. Elle aura lieu du 24 au 27 mars 2009. « Les 11-15 ans ne se reconnaissent plus dans les activités que leur proposent les centres de loisirs traditionnels qu'ils ont jusque-là fréquentés et les structures destinées aux jeunes en général ne les prennent pas en compte. Ils désertent alors massivement les équipements publics de proximité et les activités qui leur sont proposées. En terme de politique publique, cette tranche d'âge, en gros celle des années collège, échappe très largement aux dispositifs qui s'adressent soit aux plus petits, « les enfants », soit aux plus grands, « les

jeunes ». Ce trou noir recoupe celui des sciences sociales. Jusqu'à une date récente, les travaux de sociologie traitaient peu de cette question. L'essentiel de la recherche était laissé à la psychologie avec même une forte médicalisation des problématiques, comme si on considérait l'adolescence comme une maladie », poursuit Jean-Claude Richez.

« L'ÂGE DE LA SOCIALISATION ENTRE PAIRS »

Pour Chantal de Linarès, chargée de recherche à l'Injep, l'enjeu de cette formation, et plus globalement de cette réflexion, est d'aider l'adolescent à grandir, « en se séparant de sa famille, de l'école et de la pression scolaire comme espace de formatage narcissique ». Cela passe par plusieurs éléments qui viendront s'articuler autour d'une pierre angulaire que constitue la mise en place d'un espace ado', « pensé comme un lieu où l'adolescent a les moyens

d'être autrement, d'être lui-même, pas pour être avec des adultes mais pour être avec des pairs. L'adolescence est l'âge de la socialisation entre pairs ». C'est là l'origine de l'échec des structures existantes selon Chantal de Linarès : « L'adolescent a un besoin très fort d'autonomie — pas nécessairement pour faire ce qu'il veut ou se débrouiller tout seul —, mais pour se sentir maître de soi, de ses normes, de ses valeurs. Il possède son propre système de normes, issues de ruptures. Il vit selon un autre rythme. Les adolescents aiment par exemple vivre entre eux le soir, se couper du monde des adultes... Or en centre de loisirs classique, les horaires sont très contraignants, les adolescents sont très encadrés. »

À la base de cette réflexion, une recherche-action effectuée il y a quelques années par l'Injep, en collaboration avec le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et des collectivités locales. Celle-ci a permis, à partir d'exemples concrets, observés sur le terrain — huit sites, petites et moyennes villes, ayant mis en place des « espaces ado' » ont accueilli les chercheurs de l'Injep —, de rassembler un certain nombre d'éléments, qui seront autant d'atouts pour rendre la formation dédiée à l'accueil de loisirs des 11-15 ans pertinente. « L'idée était de réunir un directeur départemental de la Jeunesse et des Sports et un élu local pour qu'ils montent ensemble cette expérimentation. Cela témoigne d'une volonté politique de prendre en charge pas seulement la question des loisirs, mais la question de l'éducation au sens large », insiste Chantal de Linarès. L'enjeu de tout cela étant de « sortir d'une vision occupationnelle des centres de loisirs pour adolescents, travailler pour une vraie vision éducative, l'éducation ici dans son sens fort, c'est-à-dire pas dans son sens scolaire mais au sens d'aider

les adolescents à grandir, à construire leurs paroles de génération. »

METTRE EN PLACE UNE CHAÎNE ÉDUCATIVE

Dans cet ordre d'idées, la formation proposée par l'Injep est là pour aider à « imposer une volonté politique, qui consisterait notamment à voir les adolescents comme une génération montante. Mais on veut aussi aider à la mise en place d'une véritable chaîne éducative. » Au centre de tout cela, une figure « oubliée » car bien souvent précarisée et peu entourée, celle de l'animateur, qui apparaît pourtant dans ce contexte comme essentielle. Pour Chantal de Linarès, « l'adolescent cherche une relation avec un jeune adulte auquel il puisse s'identifier. Cela nécessite un vrai statut de l'animateur, mais aussi que l'animateur ne soit pas seul mais intégré à des groupes d'accompagnement, qu'il prenne place au sein d'un vrai collectif éducatif ». En ce sens, la volonté politique des décideurs locaux est essentielle, en particulier des élus locaux. Volonté politique qui doit par ailleurs être soutenue par les services déconcentrés de l'État (Jeunesse et Sports) et par d'autres acteurs quand cela est possible, comme par exemple les caisses d'allocations familiales (CAF). Autrement dit, l'animateur doit bénéficier d'un véritable accompagnement, concomitant à l'action. Les axes principaux de ces trois jours de formation se construisent autour de la posture de l'animateur, des pédagogies spécifiques à mettre en place mais aussi de l'inscription de cet accueil dans une politique globale de jeunesse. Trois jours durant lesquels interviendront des psychologues spécialisés sur les questions de l'adolescence, alors que sera dressé un état des lieux de la réflexion sociologique de l'adolescence. Enfin, des exemples d'« espaces ado' » qui ont fonctionné sur des modalités différentes seront présentés et analysés. □



Une formation à l'Injep

Coexist : une pédagogie novatrice contre le racisme et l'antisémitisme

L'Injep publie un ouvrage sur le programme Coexist. Une pédagogie de lutte contre les préjugés en milieu scolaire. Un projet original mené par les associations UEJF et les Clubs Convergences.

« Coexist » : une injonction à la tolérance particulièrement mal orthographiée ? Non : une pédagogie de lutte contre le racisme et l'antisémitisme particulièrement bien pensée. À l'heure où les violences entre bandes que certains disent « ethniquement homogènes » défraient tristement la chronique dans le XIX^e arrondissement de Paris, l'Injep a décidé de pousser les feux sur le projet « Coexist », en lui consacrant un ouvrage entier de la collection les Cahiers de l'action.

Déconstruire les stéréotypes

« Coexist, une pédagogie contre le racisme et l'antisémitisme » est une immersion dans un programme d'intervention contre le racisme et l'an-



Un ouvrage de la collection les Cahiers de l'action éditée par l'Injep

tisémitisme en milieu scolaire. C'est aussi l'histoire d'une collaboration originale entre l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) et les Clubs Convergences, qui fédèrent des Français issus de l'immigration maghrébine et africaine, autour d'une volonté partagée de déconstruire les stéréotypes là où s'exercent les apprentissages communs : l'école. Du constat de l'ethnisation des conflits entre bandes de jeunes, à l'élaboration d'un programme et d'une pédagogie pour mettre en œuvre ses objectifs, l'ouvrage, en croisant les témoignages et les analyses des acteurs, met progressivement à jour les rouages d'un projet ambitieux qui mobilise depuis quatre ans militants associatifs, médiateurs et enseignants.

Éviter la stigmatisation

Le livre souligne également le travail d'une équipe de professionnels et de bénévoles, en particulier Judith Cohen-Soal, Joëlle Bordet (les coordinatrices du livre) Orly Lugassy, Aude Lecat, Auriane Abecassis, convaincues que la lutte contre les préjugés auprès des adolescents impose un travail sur le lien étroit entre l'émotionnel et le cognitif, ouvrant ainsi les portes de la prise de conscience. « Le travail sur les préjugés permet d'éviter les logiques de stigmatisation et de ciblage afin, sans concession ni naïveté, de pousser chacun à travailler sur ses propres stéréotypes », écrit Dominique Sopo, président de SOS Racisme.

Ce dernier loue par ailleurs la méthode pédagogique qui « évite la leçon morale et professorale » (...) et laisse des traces bien plus profondes dans l'esprit des élèves que ne le ferait une intervention « classique » (c'est-à-dire, dans le cadre scolaire français « non participatif »).

Une démarche transférable

Le dernier et non des moindres, le projet Coexist autorise l'implication de nouvelles générations d'intervenants en milieu scolaire. Ce faisant, elle permet de toucher l'ensemble des composantes de la population, de « mener la bataille contre le racisme et l'antisémitisme auprès des jeunes générations », tout en contribuant « à offrir à la société des agents du vivre ensemble », estime Dominique Sopo. « Expérimentée en milieu scolaire, Coexist est une démarche transférable aux collectivités ou aux associations. D'où l'intérêt que nous lui portons », précise Bernard Bier directeur de la collection Les Cahiers de l'Action. Depuis 2004, 150 classes ont pu bénéficier d'une intervention des médiateurs du programme Coexist. En 2007, le prix des valeurs de la République lui a été attribué. □



Le nerf de la guerre de la culture hip-hop

L'Injep organise un colloque sur les financements de la culture hip-hop. Manière de poser crûment la question de la légitimité de cette culture à la recherche d'une meilleure reconnaissance.

Abd Al Malik aime à citer Sénèque. Nous citerons Cicéron : « *D'abord, le nerf de la guerre, de l'argent en immense quantité dont il manque aujourd'hui* ». L'argent est en effet au cœur du prochain colloque que l'Injep dédie, les 26 et 27 janvier, à la culture hip-hop. Ou plutôt à son financement. Car la question mercantile est ici prétexte à une réflexion plus large sur la politique culturelle en direction de ce mode d'expression où se mêlent intimement création artistique et revendication sociale.

L'occasion donc de questionner la reconnaissance institutionnelle de la culture

hip-hop, ses valeurs et leur évolution, les articulations entre les deniers publics et ceux du secteur privé. Poser la question des financements du hip-hop, revient en effet à « *mesurer en quoi la question de la reconnaissance de cette culture dépend largement de la façon dont*

l'envisagent les financeurs », explique Naïma Laïb, coordinatrice « Pratiques culturelles » à l'Injep. En effet, si les maisons de disques cherchent la « perle rare » dans un contexte de crise du marché du disque, de leur côté « *les financements publics envisagent de façon trop exclusive leur soutien au titre de la régulation sociale ou de la politique de la ville, déniaient par là même au hip-hop la qualité d'expression artistique en tant que telle* », soutient Naïma Laïb.

STATISTIQUES OFFICIELLES

Frédéric Dewnak, coordinateur Centre information rock, chanson, hip-hop, musiques électroniques (CIR) de l'Irma (Centre d'informations et de ressources pour les musiques actuelles) évoque à propos du hip-hop « *la vitalité d'un secteur qui semble invisible selon les statistiques officielles* ». En France, « *les artistes qui vendent des disques, tournent et sont diffusés par les médias sont peu nombreux* ». D'après Frédéric Dewnak qui cite le Centre national des variétés (CNV) et le Syndicat national de l'édition phonographique (Snep), « *les spectacles musicaux de*

hip-hop totalisaient seulement 4% des concerts déclarés en 2006 » et « *0,1% des ventes [de disques] en France* ».

Des chiffres qui laisseraient croire que derrière les paillettes du vedettariat s'étend la morne plaine du hip-hop hexagonal. C'est oublier que l'Irma recense 8500 contacts dans le domaine du hip-hop en France, dont plus de 1300 artistes et collectifs d'artistes, des centaines de labels et d'organisateur de soirées ou de festivals, des disquaires, des émissions de radio. D'autres indicateurs témoignent « *à la fois d'une richesse de la production musicale et de l'intérêt d'un public concerné, voire en demande* ». Des radios spécialisées, des magazines papier et Web et même une chaîne de télévision (Trâce TV) assurent la représentation médiatique de cette culture, en dehors toutefois des voies royales des mass médias et des relais institutionnels.

SOUTIEN INÉGAL

Pour corser le tout, il semblerait que les financements, et les attentes qu'ils suscitent, varient considérablement selon les différentes disciplines du hip-hop. « *Les instances culturelles reconnaissent plus volontiers le hip-hop dans sa dimension chorégraphique, avec, notamment la nomination de Kader Attou, issu du hip-hop, à la direction du centre chorégraphique de la Rochelle, la création d'un pôle professionnel de développement de la danse hip-hop au Théâtre Jean Vilar à Suresnes, ou le Centre de création et de développement chorégraphique pour la danse hip-hop, nouvellement créé à Bron et confié à la compagnie Käfig, dit Naïma Laïb. En revanche, les dimensions plastiques et musicales du graph', du rap et du Djing restent à la marge des politiques publiques en matière de culture.* »

Certes, les majors ont mis en place des départements spécialisés sur le rap et le R&B, comme Hostile (Emi) ou Motown France (Universal) pour être présentes sur le marché. Mais l'écrasante part de la production discographique du hip-hop est le fait d'une myriade de micro-labels dont la fragilité financière ne permet pas une bonne distribution, ni une promotion nationale ; encore moins internationale. Ces structures éparpillées ne constituent pas une « *force de frappe collective et sont peu représentées dans les fédérations*. Ainsi, au sein de l'U'ipi (principal syndicats des producteurs indépendants

dans l'hexagone - NDLR) on ne compte que trois labels spécialisés et une petite dizaine de labels ayant signé des artistes hip-hop », constate Frédéric Dewnak, jugeant qu'un « *espace intermédiaire manque au développement de la scène hip-hop* ».

CIRCUITS ALTERNATIFS

Peu au fait de la culture hip-hop et du public qu'elle attire, prisonniers du contexte social, nombre de programmeurs du réseau des salles subventionnées rechignent à programmer les artistes de cette scène. Et quand ils le font, c'est encore trop souvent au profil des têtes d'affiche. Le responsable de l'Irma s'interroge aussi sur l'adaptation des salles de spectacles sous leurs formats actuels aux exigences de la scène hip-hop. Pour les acteurs de cette dernière, restent les circuits alternatifs : organisations de soirées dans les bars ou les clubs, au travers de structures associatives très modestes et d'un investissement militant d'organisateur bénévoles. Difficile dans ces conditions de pérenniser les activités et d'entrer dans une démarche de professionnalisation. Alors que le mouvement hip-hop entre dans sa phase de maturité, il reste encore cantonné à une « *phase de combat pour obtenir une légitimité artistique sans renier ses fondements culturels* » estime Frédéric Dewnak. L'avenir du mouvement dépend donc autant d'une évolution dans l'approche des financeurs que de la capacité des acteurs du hip-hop à s'organiser collectivement pour mieux se faire entendre. Et comprendre. □



REPÈRES

Une dynamique partenariale

Le colloque sur les financements de la culture hip-hop est une manifestation conçue en collaboration avec l'Association AscEnDanse Hip-Hop, la Fédération française des Maisons des jeunes et de la culture (FFMJC), la Maison du hip-hop, l'association Moov'n Aktion, la direction régionale de la jeunesse et des sports d'Île-de-France, Anne Benetollo, chargée de mission musique et danse à la Ville d'Évry, le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, la Cie Ultimatum Step.

Le programme est consultable sur le site www.passeursdeculture.fr ou directement à cette adresse : <http://www.passeursdeculture.fr/Financements-et-culture-hip-hop.html>

VU SUR le Web

L'essentiel des manifestations et festivals hip-hop sur : www.passeursdeculture.fr

L'espace hip-hop sur Passeurs de culture : <http://www.passeursdeculture.fr/-ESPACE-HIP-HOP-.html>

Hip-hop, l'histoire de la danse Shyen Gamboa — éditions Scali www.scali.net

Le site de l'Irma www.irma.asso.fr

Allons-nous vers un « new deal » entre l'État et les associations ? Récemment publiés, les rapports Langlais et Morange interrogent sur le rôle social des organismes loi 1901, leur représentativité, leur fonction économique, leurs financements... Les préconisations qu'ils contiennent font d'ores et déjà l'objet de débats passionnés (et passionnants) au sein des instances associatives. Entre consensus et interrogations.

Vers un nouveau partenariat entre l'État et les associations ?

La volonté d'un renouvellement des politiques publiques concernant les associations prend tournure avec la publication, en août et octobre 2008, des rapports Langlais et Morange. Le premier, qui porte le nom de son rédacteur, l'inspecteur général honoraire Jean-Louis Langlais, a été commandé par la ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, Roselyne Bachelot. Le rapport Morange, du nom du député Pierre Morange qui l'a présenté, est quant à lui l'œuvre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale. Sur la base d'un

diagnostic précis, ils examinent les relations du secteur associatif avec l'État (dialogue civil, financements, etc.), et les axes d'améliorations possibles. Les enjeux d'une nouvelle donne entre l'État et les associations se situent à la fois dans l'économique, le social et le politique. Toutes les propositions font écho à des questions essentielles, même si la place des associations auprès des collectivités locales n'a pu être abordée. Tandis que les pouvoirs publics prennent le temps de la réflexion avant de se prononcer sur les propositions des rapports, il semble que les acteurs associatifs réagissent de manière

globalement similaire. Un consensus semble se dessiner autour de propositions jugées favorables pour le développement du secteur et son dynamisme : consolidation de la représentation associative, généralisation des conventions pluriannuelles d'objectifs, simplification des procédures, etc. En revanche, certaines propositions font débat, comme la labellisation des associations ou le recours accru à la commande publique pour financer les organismes loi 1901. Une fois esquissés les contours de cette réforme, il s'agira de connaître alors les propositions jugées prioritaires, la définition

du calendrier et des moyens de mise en œuvre opérationnelle, sans oublier les modalités d'évaluation. Nul doute que ces sujets seront abordés lors de la prochaine concertation entre l'État et les associations. □

VU SUR le Web

Télécharger le rapport Langlais sur www.associations.gouv.fr
http://www.associations.gouv.fr/article.php3?id_article=873

Télécharger le rapport Morange <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i1134.pdf>

Les propositions qui font consensus

Consolider la représentation associative, généraliser les conventions pluriannuelles, simplifier les démarches administratives... autant de propositions qui semblent répondre aux attentes du secteur associatif.

Les rapports Langlais et Morange formulent des pistes d'adaptation des politiques publiques aux évolutions du secteur associatif. Parmi ces préconisations, celles visant à renforcer les instances représentatives, généraliser les conventions pluriannuelles de financement, ou encore faciliter les démarches administratives, sont accueillies favorablement.

CONSOLIDER LA REPRÉSENTATION DES ASSOCIATIONS, RENFORCER LE DIALOGUE CIVIL
Les mutations rapides du secteur associatif n'ont pas été suivies par l'adaptation de ses organes représentatifs auprès des pouvoirs publics. Interlocuteurs réguliers des élus, les associations possèdent trois organes de représentation politique : le Conseil national de la vie associative

(CNVA), la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) et le groupe associations du Conseil économique et social (CES). Les deux rapports proposent de renforcer le dialogue civil avec ces instances de la démocratie représentative (CNVA, CPCA, groupe association du CES), à travers l'évolution de leurs composition, rôles et missions.

Le rapport Langlais conseille de compléter ces changements par l'organisation régulière d'une conférence de la vie associative, favorisant une large participation des responsables, élus, et experts en lien avec le mouvement associatif.

Les représentants de ces trois groupes sont assez en accord avec ces objectifs. Selon Edith Arnoult-Brill, présidente du CNVA, « les différentes plateformes sont trois lieux importants, dont il est nécessaire de clarifier le positionnement ».

Pour Jean-Marc Roirant, président du groupe des associations du CES, « la place des associations dans le dialogue civil est fondamentale. Bien que la CPCA soit le seul interlocuteur légitime à exprimer la parole politique au nom de la vie associative, le CNVA et le groupe association du CES sont à remodeler. La composition du CES dans son ensemble n'est pas représentative de la diversité de la société ». Jacques Henrard, président de la CPCA, ajoute que « les représentations CPCA et CNVA ne répondent plus aux besoins. »

Consolider la représentation associative





La représentation associative en France

Le Conseil national de la vie associative (CNVA), instance de consultation placée auprès du Premier ministre, a pour mission de suivre et de donner un avis sur les questions associatives et d'établir un rapport d'ensemble sur la vie associative à chaque mandature.

La conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) vise la défense et la promotion de la vie associative. Elle fédère plus de 700 fédérations et représente une association sur deux en France.

Le groupe des associations au conseil économique et social siège au conseil économique et social, assemblée constitutionnelle consultative, aux côtés d'autres acteurs de la vie économique et sociale (syndicats, entreprises etc.).

••• *Le monde associatif organisé s'est doté de la CPCA, organe politique, mais on a besoin d'un CNVA expert, et d'élargir le groupe association du CES à plus de 17 postes.*

GÉNÉRALISER LES CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS (CPO)

D'après le rapport Langlais, les CPO (ou « contrats d'objectifs pluriannuels » dans le rapport Morange) constituent un outil essentiel de la pérennisation des associations. Les subventions sont habituellement octroyées d'une année sur l'autre, ce qui fragilise les projets à moyen ou long terme, et les fait parfois périr faute de moyens. Par ailleurs, la contractualisation de CPO entre administrations et associations existe, mais elle dépend de facteurs variables, tels que l'implantation sur le terrain, la nature du projet, le public cible... Ainsi, Dominique Girard, délégué général des Éclaireuses et éclaireurs de France (membre du

Cnajep et du CNVA), pense que « la généralisation des CPO sera positive pour la sécurisation financière des associations. Elles pourront travailler sur les projets sans inquiétude sur leur pérennité, et cela favorisera plus de dialogue avec les pouvoirs publics ». La généralisation des CPO, en abaissant les seuils de subvention à partir duquel le contrat est signé, est une proposition très attendue, notamment pour ses effets démultiplicateurs auprès des bailleurs potentiels. Cela simplifiera les démarches administratives des associations.

SIMPLIFIER LES PROCÉDURES D'AGRÈMENT ADMINISTRATIVES

L'allègement des procédures est une demande séculaire des associations, à laquelle elles semblent en passe d'accéder. La multiplication des démarches pour obtenir un agrément prend du temps, et entraîne des coûts de traitement pouvant être ra-

tionalisés. Pour Dominique Girard, « c'est une bonne chose de simplifier les procédures administratives, car si certaines associations peuvent s'appuyer sur des salariés qui montent les dossiers, cela reste un problème pour les bénévoles qui emploient leur énergie pour constituer ces dossiers au détriment du projet. » Chaque ministère possède ses agréments, et les associations en cumulent parfois plusieurs : jeunesse et sports, association complémentaire de l'éducation nationale, etc. Les rapports constatent un « éclatement des modes de reconnaissance du fait associatif par la puissance publique ». La simplification des procédures d'agrément est donc proposée, ce qui amène Edith Arnoult-Brill à préciser qu'il « est d'importance que l'accessibilité au processus d'agrément soit effective pour toutes les associations quelle que soit leur taille ou la nature de leur projet associatif. » □

Les propositions qui font débat

Un certain nombre de préconisations issues des rapports Langlais et Morange sont accueillies avec réserve par les instances associatives. Parmi les propositions qui font débat, citons la labellisation des associations, le recours à la commande publique ou l'évaluation des projets associatifs par des professionnels extérieurs.

Les rapports Langlais et Morange ont porté sur des sujets sensibles, tels que les modes de financement des associations, et les garanties de l'utilisation des deniers publics. Ils proposent des démarches nouvelles pour le secteur associatif. L'accès aux financements via la commande publique, la labellisation ou des audits menés par des organismes privés, sont évoqués.

GARANTIR LA BONNE UTILISATION DES DONATIONS, PUBLIQUES ET PRIVÉES, À TRAVERS LA LABELLISATION

Des propositions sont émises dans le rapport Langlais, dans le but de développer les actions de contrôle des organismes loi 1901.

Une solution proposée par ce rapport, est la mise en place d'un label, délivré par un organisme indépendant issu du secteur privé. Elle est envisagée comme un moyen de garantir la rigueur de gestion des associations et leur bonne gouvernance. Danièle Demoustier, socio-économiste, s'interroge sur le coût d'un tel label pour les associations, et sur son adéquation avec les réalités du terrain. Toutefois, le rapport conseille que l'État ne fasse pas du label un préalable à l'attribution des

Demain un label pour les associations ?



••• subventions, et qu'il s'appuie sur des professionnels pour cette démarche.

RENFORCER L'ÉVALUATION DES PROJETS EN FAISANT APPEL À DES PROFESSIONNELS EXTÉRIEURS

Que ce soit dans les associations ou ailleurs, évaluer un projet dépend d'une dynamique dont les acteurs maîtrisent mal la démarche et les méthodes. C'est une culture en cours d'acquisition, rendue nécessaire par la volonté d'investir dans des projets dont on peut mesurer l'impact effectif. Le rapport Langlais préconise l'extension des pratiques d'évaluation de tout projet subventionné, avec des intervenants du secteur privé. D'après Benoît Mychak, délégué général du Cnajep, «les inquiétudes portent sur le coût de la privatisation des contrôles et sur l'imposition des méthodes du secteur marchand au secteur non lucratif». La question des sources de financements pour ce type de démarche n'est pas explicitée dans le rapport.

REGROUPER LES DÉMARCHES POUR OBTENIR LES FINANCEMENTS DE L'ÉTAT

Rationaliser les démarches de demande de subvention en proposant un interlocuteur unique est envisagé dans les rapports Langlais et Morange. Cela aurait l'avantage d'accroître la lisibilité des financements publics octroyés aux associations. Il existe effectivement au moins autant de sources de financement que de ministères et d'échelons (du local au national). Benoît Mychak s'interroge sur l'objectif de rationalisation, et craint que

« La commande publique, telle qu'elle est entendue dans le rapport, constitue une remise en cause de la construction partenariale »

cela aboutisse en définitive à une diminution globale des financements. Il rappelle que «l'État est un partenaire structurant, dont le financement a une fonction vertueuse qui favorise les cofinancements.» Même inquiétude pour Dominique Girard, selon qui «l'interlocuteur unique, c'est bien s'il a les moyens de son fonctionnement, du dialogue, du développe-

ment associatif. Le guichet unique est intéressant si ce seul interlocuteur représentera bien la polyvalence ministérielle (jeunesse, éducation, quartiers, environnement, etc.)».

SOLLICITER LES ASSOCIATIONS EN AVANT RECOURS AUX APPELS À PROJET OU À LA COMMANDE PUBLIQUE

Le rapport Langlais préconise un plus grand recours à la commande publique, estimant que les administrations seraient peu à l'initiative des projets qu'elles financent. En effet, les critères de sélection des administrations seraient discutables, voire parfois déconcertants. Pour faciliter la clarification des besoins et des critères de sélection, il est proposé de recourir à l'appel à projet et à la commande publique. Cela entraîne la mise en concurrence des opérateurs, issus ou non du secteur associatif, et avant tout des associations entre elles. Benoît Mychak s'interroge sur la façon dont l'État compte s'y prendre pour articuler la logique partenariale des CPO, avec la logique dirigiste du recours à la commande publique. Même son de cloche du côté du CNVA. «Il faut veiller à apprécier la logique de projet, et ne pas retomber dans l'instrumentalisation des associations. La subvention n'équivaut pas la commande publique. La commande publique, telle qu'elle est

entendue dans le rapport, constitue une remise en cause de la construction partenariale mise en place via les CPO», estime Edith Arnoult-Bril. Par ailleurs, l'approche qui tendrait à lier le financement à la commande publique risque d'appauvrir les projets des associations et favoriser les logiques «du moins disant», fait valoir Jacques Henrard. Enfin, le recours accru à la commande publique pénaliserait les petites structures qui n'ont pas les moyens techniques, ni les compétences pour répondre à des marchés publics en raison de la complexité des cadres juridiques. □

EXPLICITE

Un outil à l'Insee pour observer le secteur associatif.

Il n'existe pas de données statistiques à l'Insee répertoriant les divers aspects de la vie associative.

Le rapport Langlais propose la création d'un compte satellite (ensemble des données relatives à un domaine) portant sur les associations et plus précisément sur le secteur sans but lucratif (ISBL). Cet outil permettra de décrire le secteur associatif avec des chiffres fiables. L'Insee a commencé à créer cet outil qui, une fois finalisé, constituera la base des recherches scientifiques sur le secteur associatif. L'existence de ce compte satellite, permettra notamment à l'État, en tant que partenaire des associations, de connaître l'incidence de ce partenariat en étudiant les données statistiques.

COMPRENDRE

Les enjeux des Services sociaux d'intérêt général (SSIG)

Attention : danger. Fin 2009, la réglementation européenne concernant les structures qui développent des «services sociaux d'intérêt général» (SSIG) va être appliquée en France.

Bruxelles définit les SSIG comme étant des activités développées dans les secteurs médicosocial, social, ou des services à la personne. Les associations susceptibles d'entrer dans le champ d'application de la directive font par exemple de l'accompagnement scolaire, certaines activités culturelles, de l'aide aux personnes âgées, du tourisme social, de l'insertion par l'activité économique, de l'éducation populaire, ou encore gèrent des centres sociaux de quartier. Toutes ces associations dont les activités entrent dans le vaste champ des «services sociaux d'intérêt général» subventionnées par l'État, et

non mandatées au sens où l'entend le droit communautaire, risquent d'être considérées par Bruxelles comme des prestataires de services et les subventions perçues comme une violation du traité communautaire, sauf... Sauf à faire évoluer le droit français dans sa définition de ce qu'est un acte de mandatement, ou encore à passer d'une logique de subvention à celle d'appel à projet. Les rapports Langlais et Morange proposent justement qu'un travail de clarification juridique de la notion de SSIG, de mandatement et de subvention, soit mené conjointement aux niveaux français et européens, en amont de l'application de la directive services. On en est loin. Et il y a urgence. La liste des activités associatives françaises que Bruxelles considérera comme des SSIG n'est pas encore dressée.



Avis d'experts

questions à Édith Archambault

Édith Archambault est économiste, Professeur émérite de l'Université Paris 1 — Panthéon Sorbonne, auteur de plusieurs ouvrages sur les associations et le secteur de l'économie sociale.

IED : LES PRÉCONISATIONS DES RAPPORTS LANGLAIS ET MORANGE RÉPONDENT-ELLES AUX PRÉOCCUPATIONS DU SECTEUR ASSOCIATIF ?

Oui et non. Non lorsqu'elles évoquent des contrôles supplémentaires. Il en existe qui paraissent suffisants. En revanche oui, lorsque ces préconisations portent sur les besoins prioritaires du secteur associatif, c'est-à-dire sur la pérennisation des financements. Le soutien des pouvoirs publics, dans le cadre d'une convention pluriannuelle à 3 ou 5 ans, constitue une garantie réelle pour les associations auprès du secteur bancaire et des autres financeurs. Un soutien financier à long terme par l'État est donc un besoin essentiel pour aider les associations

à maintenir leur capacité d'initiative. Un autre besoin vital des associations aujourd'hui c'est d'être soutenues par l'État français face à l'application de la directive services à fin 2009 (cf. encadré p 10 — NDLR), qui constitue un enjeu majeur pour des pans entiers du secteur associatif. En effet, elle détermine les conditions de financements des activités dites « services sociaux d'intérêt général » (SSIG). Les

SSIG concernent par exemple le domaine du handicap. De nombreuses interrogations demeurent quant aux répercussions de cette directive sur les associations.

IED : LE GUICHET UNIQUE EST-IL UNE VRAIE BONNE IDÉE OU UNE FAUSSE BONNE IDÉE ?

On constate par exemple que les aides européennes sont nombreuses, et qu'il n'est pas aisé de s'y retrouver.

Les associations peinent à obtenir ces subventions car le montage des dossiers est complexe. Ainsi, instaurer un guichet unique pour l'obtention des financements est une idée qui paraît valable dans la mesure où les aides sont disséminées (différents interlocuteurs, plusieurs programmes).

Toutefois, la tendance étant à la diminution des aides d'État, il semble que les associations vont sans doute devoir augmenter leurs tarifs auprès des usagers, et recourir de plus en plus au mécénat d'entreprise. Ce mécénat peut se traduire par du « bénévolat de compétence », c'est-à-dire la mise à disposition de personnes rémunérées par l'entreprise pour s'investir au sein des associations.



IED : LA DIVERSIFICATION DES SOURCES DE FINANCEMENTS SUFFIRA-T-ELLE POUR FAIRE FACE À CETTE BAISSE STRUCTURELLE DES AIDES DE L'ÉTAT ?

Les associations seront amenées à se rassembler pour mutualiser leurs moyens. La mise en place de maisons des associations peut être un outil favorisant cette mutualisation et les économies d'échelle. Les associations sont nombreuses et en concurrence pour obtenir les fonds publics. Dans le contexte économique actuel, elles vont être amenées à réduire leurs budgets. Au-delà des emplois aidés qui profitent au secteur associatif, ce dont les associations ont besoin c'est d'une régularité dans leurs financements. □

« Un soutien financier à long terme par l'État est un besoin essentiel pour aider les associations à maintenir leur capacité d'initiative »

questions à Danièle Demoustier

Danièle Demoustier est socio-économiste, maître de conférence à l'institut d'études politiques de Grenoble, et auteur de plusieurs publications sur l'économie sociale et solidaire.

IED : COMMENT VERRIEZ-VOUS LES MODALITÉS D'UN NOUVEAU PARTENARIAT ENTRE L'ÉTAT ET LES ASSOCIATIONS ?

Avec les pouvoirs publics, il serait intéressant de mettre en œuvre ce qu'on pourrait nommer une « coopération conflictuelle » : l'association doit pouvoir coopérer avec les pouvoirs publics, refuser des projets, proposer des alternatives. Pour y parvenir, il faut du temps, des moyens financiers et humains. Ce modèle est celui d'une démocratie vivante, où les associations ne sont ni enfermées dans un rôle de prestataire, ni uniquement dans un rôle de contre-pouvoir.

Cela nécessite des lieux, des temps de débat, entre les élus, les responsables associatifs, et les techniciens. Les interlocuteurs ont besoin de temps pour discuter et ajuster leurs objectifs.

IED : LES ASSOCIATIONS, ET NOTAMMENT LES PETITES STRUCTURES LOCALES, GAGNERAIENT-ELLES À UN RENFORCEMENT DE LA REPRÉSENTATION ASSOCIATIVE AU NIVEAU NATIONAL ?

La représentation de la CPCA et du CNVA serait effectivement à renforcer, car le secteur associatif est émietté et insuffisamment fédéré. Paradoxalement, les associations défendent leur autonomie à tous les échelons, du local au national. Au niveau local, il existe un enjeu fort, car les associations sont en concurrence. Chacune croit s'en sortir à court terme, mais à moyen terme elles en ressortent affaiblies et donc toutes perdantes. Une régula-

tion coopérative est donc plus intéressante qu'une régulation concurrentielle. La régulation coopérative s'appuie sur la notion de « coopération », c'est-à-dire la capacité à faire exister la coopération et les aspects positifs de la compétition.

IED : DOIT-ON CHANGER DE MODÈLE, ET REGARDER OUTRE-MANCHE CE QU'IL S'Y FAIT ?

Le modèle britannique est évoqué à plusieurs reprises dans les rapports Langlais et Morange. Mais la France et l'Angleterre, ce n'est pas la même culture. J'observe d'ailleurs que ce modèle évolue avec une tendance à plus de présence de l'État. Au Royaume-Uni, le secteur non lucratif a une grande autonomie, est très organisé, avec de grandes associations structurées qui négocient avec l'État, sont reconnues, installées, et plus fortes qu'en France, où l'on ressent une forme de méfiance réciproque, et des interrogations sur le secteur associatif et ses liens avec l'État. □

« L'association doit pouvoir coopérer avec les pouvoirs publics, refuser des projets, proposer des alternatives. Pour y parvenir, il faut du temps, des moyens financiers et humains. Ce modèle est celui d'une démocratie vivante, où les associations ne sont ni enfermées dans un rôle de prestataire, ni uniquement dans un rôle de contre-pouvoir »



Conférence sur la participation des jeunes

Dans les contextes euro-méditerranéens

Plus de cent professionnels de jeunesse du Nord et du Sud de la Méditerranée se sont donné rendez-vous à l'Injep. Objectif : dresser un panorama des réalités euro-méditerranéennes en matière de participation des jeunes. Et proposer aux participants les multiples opportunités offertes par l'Union européenne (UE), pour réaliser des projets encourageant la participation des jeunes, une des priorités et actions fortes dans le cadre des programmes européens dédiés aux jeunes.

Du 12 au 16 novembre 2008, plus d'une centaine de professionnels de jeunesse venus des deux rives de la Méditerranée se sont donné rendez-vous à l'Injep pour participer à une conférence sur la participation des jeunes dans les contextes euro-méditerranéens.

Cette manifestation, organisée par le réseau de coopération des agences nationales du programme Jeunesse en Action du Sud de l'Europe, avait pour but de dresser un panorama des réalités euro-méditerranéennes en matière de participation des jeunes, thématique prioritaire des concepteurs du programme européen Jeunesse en Action. Autre objectif : proposer aux participants les opportunités offertes par l'Union européenne (UE), pour réaliser des projets encourageant la participation des jeunes dans le cadre des programmes européens dédiés aux jeunes.

DÉMOCRATIE ET PARTICIPATION

Rappelant le lien fort entre démocratie et participation aux yeux des « régimes démocratiques européens [qui] posent fréquemment la question des conditions et des modalités d'une telle participation », Bernard Roudet (chercheur à l'Injep) a pointé des différences régionales entre le Nord, le Sud, l'Ouest et l'Est du vieux continent. « Au sein de l'Europe des Quinze, a noté Bernard Roudet, les données mettent en évidence les contrastes entre une jeunesse méditerranéenne et une jeunesse nordique, opposant le poids du catholicisme, à l'influence des protestantismes, révélant aussi des différences de développement économique et d'organisation institutionnelle. » Pour le sociologue de l'Injep, « les jeunes du Nord de l'Europe restent plus politisés et moins abstentionnistes que ceux du Sud. En revanche, la participation protestataire a progressé dans les pays d'Europe du Sud (Espagne, Italie, Grèce). Les pays scandinaves, ainsi que les Pays-Bas,

se caractérisent ainsi par le maintien d'une forte culture civique et d'un vif sentiment d'appartenance collective. En Europe centrale et orientale, les actions protestataires sont nettement moins fréquentes et la participation associative plus faible. »

DU CÔTÉ DE L'ÉGYPTE

Changement de cap, avec Assia Boutaleb (maître de conférences en sciences politiques à Paris VIII) dont le regard sur la participation des jeunes a passé au crible la situation égyptienne. L'Égypte, à l'image de nombre de nations du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, affiche le profil d'une société composée, pour les deux tiers, de moins de 30 ans, gouvernée par un régime politique volontiers autoritaire et dominé par les aînés. Dans ce contexte, les politiques publiques dédiées aux jeunes, constituent « un enjeu majeur, et même une question de survie, pour le pouvoir qui a compris que l'absence de prise en considération des aspirations de la jeunesse ouvre un boulevard aux Frères musulmans », a fait valoir Assia Boutaleb. La rhétorique du parti présidentiel opère un vrai virage dans les années 1999/2000 « en mettant en avant l'idée d'un contrat social reliant l'État, la société et les jeunes sous la thématique de la responsabilité réciproque ». Par ailleurs, les autorités ont créé des milliers de centres de la jeunesse, lesquels devraient être ouverts dans chaque localité de plus de 5 500 habitants. Mais ces signes d'ouverture restent marqués du sceau de l'ambiguïté. « Comment en effet stimuler la participation politique en limitant la création de nouveaux partis, en maintenant l'interdiction de rassemblements politiques ? », s'est interrogée Assia Boutaleb. Dès lors, les jeunes délaissent le jeu traditionnel des urnes pour s'engager sur des temps ponctuels ou des lieux particuliers : les élections syndicales à l'université, activités de bienfaisances, pic de mobilisation à

l'occasion de la deuxième Intifada etc. Enfin, les changements générationnels à la tête de l'État coïncident avec l'émergence de « nouvelles opportunités participatives, à travers le foisonnement de blogs politiques » qui offrent un vecteur d'expression que le champ traditionnel n'a pas su proposer aux générations montantes.

DANS LES PAYS MÉDITERRANÉENS

Paradoxe de ces deux rives de la Méditerranée, où les pays jeunes se désintéressent de la jeunesse et où les nations vieillissantes s'en préoccupent davantage. « Comme s'il fallait attendre que le poids démographique de la jeunesse soit faible pour que les décideurs l'intègrent massivement dans leurs politiques publiques », s'est exclamé Vincenzo Cicchelli, maître de conférences en sociologie à l'université Paris Descartes. « Cela étant, a-t-il noté, les jeunes du pourtour méditerranéen ont en commun de former un âge de la vie qui commence plus tôt, vers 12 ans, et dure longtemps, jusqu'à trente ans, parfois plus ». Cela se traduit par un étirement de la responsabilité sociale et un discours du politique « totalement contradictoire », a jugé Vincenzo Cicchelli, arguant que les « pouvoirs publics n'ont jamais autant parlé de la responsabilisation des jeunes, tout en encourageant des mécanismes sociaux opposés à cette volonté : élévation de l'âge moyen du salarié, chômage massif des jeunes, allongement de la scolarité... » Il résulte de cette « rhétorique schizophrène » une distorsion entre la réponse des pouvoirs publics et les attentes des jeunes. Laquelle favorise des phénomènes « comme l'immigration clandestine, la rupture avec le politique, les solidarités juvéniles constituées contre l'autorité. Et les flambées de violences qui, des banlieues françaises aux localités de Kabylie, ébranlent nos sociétés », a averti Vincenzo Cicchelli. □



EN SAVOIR +

Avec les programmes Jeunesse en Action (Peja) et EuroMed Jeunesse, l'UE favorise la mobilité des jeunes, les activités de volontariat dans des organisations à but non lucratif et soutient les acteurs de jeunesse (associations, collectivités...) dans leurs actions de mise en réseau et de formation. Le Peja apporte aussi un soutien aux projets européens favorisant la citoyenneté active des jeunes, leur engagement dans leur communauté locale et le dialogue avec les décideurs.

:: Programme européen Jeunesse en Action : www.jeunesseenaction.fr

:: Programme EuroMed Jeunesse : www.euromedyouth.net



EXPLICITE

La participation, une priorité du Peja en 2009

En route vers les élections européennes

Les prochaines élections des députés au Parlement européen auront lieu en juin 2009. Cette thématique est en 2009 une priorité du programme européen Jeunesse en Action notamment dans le cadre des séminaires nationaux et européens (action 5.1 du Peja). Aussi, l'agence française apportera une attention particulière aux projets favorisant la réflexion des jeunes européens (ex : signification du droit de vote, rôle des députés, participation et citoyenneté européenne...).

Avec les pays voisins de l'Union européenne (action 3.1 du Peja)

Concernant les projets d'échanges et de formations dans le cadre de l'action 3.1 du Peja, deux priorités sont affichées pour l'année à venir : le rôle actif des femmes dans la société et le renforcement de la société civile.

Renforcer le « leadership » des cadres de jeunesse

À la fois compétence et savoir être, le « leadership » est une qualité indispensable aux cadres de jeunesse de demain. Un enjeu majeur pour nombre de pays partenaires de l'Injep. Et donc une priorité de l'institut en matière de coopération internationale.

L'une des ambitions majeures de l'Injep dans sa politique de coopération internationale est d'aider ses partenaires à favoriser l'émergence des cadres de jeunesse compétents, utiles à leur pays et à leur génération. Enjeu essentiel pour les pays du Sud où les moins de 30 ans constituent la majeure partie de la population, le "leadership" (terme anglo-saxon sans équivalent en français) des jeunes, qui désigne la capacité individuelle ou collective à mener des personnes ou des organisations vers l'atteinte d'objectifs partagés, est également une question centrale en Europe, comme l'indique Bernard Roudet, sociologue et chercheur à l'Injep : « *Le constat d'évolutions communes à l'ensemble des jeunes européens peut témoigner d'une forme de déclin [des] institutions publiques, mais aussi de l'émergence de nouvelles valeurs, de nouveaux cadres moraux indiquant, au-delà d'une attitude critique, l'apparition d'un nouveau rapport au politique, voire à la démocratie, ainsi que de formes renouvelées d'appropriation de l'espace public* », a-t-il indiqué au cours d'un colloque organisé par l'Association des sociologues de langue française, *Déclin de l'institution ou nouveaux cadres moraux ? Sens critique, sens de la justice parmi les jeunes*.

En Asie, les partenaires chinois et coréens, tels que l'université chinoise de la Jeunesse pour les Sciences politiques (CYUPS), l'Office de la politique



Cadres de jeunesse coréennes à la Cité de l'immigration (Paris) dans le cadre d'un partenariat entre l'Office de la politique de l'enfance et de la jeunesse (Corée du Sud) et l'Injep.

de l'enfance et de la jeunesse du ministère coréen de la Santé du Bien-être et des Affaires familiales se sont montrés très intéressés par le processus d'émergence du "leadership" au sein des organisations de jeunesse en France et en Europe. Chacune de ces organisations majeures dans leur pays voit dans l'établissement de Marly-le-Roi, un expert pour creuser la question sur le versant conceptuel en même temps qu'un opérateur capable de proposer les formations adéquates pour répondre aux besoins pratiques et méthodologiques que révèle cette question stratégique du "leadership" des jeunes.

EXPERT ET OPÉRATEUR

De fait, le "leadership" ne se décrète pas, ni ne s'impose du haut de la pyramide du pouvoir. Processus complexe, il se traduit par une désignation, explicite ou implicite, au cours de laquelle la majorité des membres du groupe reconnaît un des leurs comme le leader légitime et lui délègue leur liberté de décider. En effet, le "leadership" c'est à la fois une capacité, un savoir être, un savoir faire. Autrement dit, une aptitude à orienter autour de sa personne les désirs des autres pour les conduire vers une idée, un objectif, une manière de faire, en leur donnant une voie pratique, dans le cadre d'un projet auquel ils adhèrent. Si l'acteur public veut ren-

forcer cette aptitude chez les cadres de jeunesse, il lui faut fournir à ces derniers un cadre théorique et des modalités pratiques : formations, séminaires, échanges de pratiques...

CADRES SUD-CORÉENS

C'est dans cet objectif que, sous l'égide de l'Office de la politique de l'enfance et de la jeunesse, trois délégations de 60 jeunes "leaders" et professionnels coréens du secteur jeunesse ont été reçues par l'Injep, courant juin et juillet 2008, pour participer à des séminaires de formation dans les domaines des politiques éducatives. Au menu : les questions d'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles des jeunes, les concepts de médiation culturelle, d'environnement et de développement durable. Toutes témoignent d'une approche française qui a enrichi les jeunes coréens, en interrogeant leurs connaissances et pratiques, en proposant des perspectives d'avenir, en prolongeant les enjeux. « *En Corée, l'idée d'utiliser la culture comme un levier des politiques d'intégration est très novatrice, alors que cela fait longtemps que la France s'est engagée dans cette voie. Terre d'immigration plus récente, la Corée et ses cadres de jeunesse peuvent nourrir leur réflexion de l'expérience française en la matière, afin de répondre aux nouveaux défis à venir de la société coréenne* », explique Guy

Piacka, responsable de l'Unité de coopération internationale à l'Injep. « *Voilà pourquoi*, développe Chantal Dahan, responsable du pôle culture à l'Injep, *nous avons, à la demande de nos partenaires, axé les formations autour de l'accompagnement des pratiques artistiques des jeunes qui ne fréquentent pas les institutions culturelles pour des raisons sociales... et culturelles, justement.* »

Pour la formation du 16 au 20 juin, chaque journée était consacrée à un musée ou une manifestation culturelle. Toutes comportaient un temps de préparation et d'échanges en groupe, une rencontre avec le responsable chargé des publics ou le directeur artistique de l'événement ou du lieu. « *Il s'agissait, précise Chantal Dahan, de mettre en valeur le travail réalisé par les institutions culturelles françaises en direction des jeunes défavorisés ainsi que les manifestations dédiées aux cultures urbaines, mises en place par des associations. Nous avons également souhaité aborder les enjeux de l'accompagnement de ces pratiques en termes psychologiques, pédagogiques et politiques à travers des témoignages et des exposés pratiques.* » De quoi nourrir la pensée et l'action de ces jeunes "leaders" et professionnels coréens. Et renforcer cette compétence indispensable aux cadres de jeunesse de demain : le "leadership". □

VU SUR le Web

Accord de coopération entre l'Injep et l'université chinoise de la Jeunesse pour les Sciences politiques

<http://www.injep.fr/Accord-de-cooperation-entre-l.html>

L'Injep et ses partenaires sud-coréens précisent leur collaboration

<http://www.injep.fr/L-Injep-et-ses-partenaires-sud.html>

Comprendre les organisations / COLLECTIF. — SCIENCES HUMAINES, 1998, n° HS 20. — p. 72.

Références disponibles sur cette page : <http://www.injep.fr/Sociologie-de-l-organisation-2001.html>

Nouvelle formule pour le site Passeurs de culture

Nouveau graphisme, nouvelles rubriques, le site Passeurs de culture fait peau neuve.

Passeurs de culture (www.passeursdeculture.fr), la plateforme de ressources des acteurs de l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles fait peau neuve. Plus qu'un simple toilettage, un souci de lisibilité, une volonté de répondre mieux aux attentes d'un public tourné vers les pratiques culturelles des jeunes.

NOUVELLE ORGANISATION DES RUBRIQUES

Afin de faciliter la navigation et les recherches dans le site, Passeurs de culture s'est doté d'une arborescence simplifiée organisée autour de trois grandes rubriques : « Actualités », « Ressources », « Espace hip-hop ». Les mots et expressions clés de l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles ont été recensés et seront désormais associés à chaque article du site, animé par le pôle culture de l'Injep. « *L'internaute aura ainsi accès en un clic à tous les articles qui traitent d'un même thème. Le pôle culture offrira aux pratiques culturelles des jeunes et aux professionnels qui les accompagnent davantage de place et de lisibilité au sein du site, avec des espaces dédiés où seront présentées leurs actions et*

leur actualité », explique Naïma Laïb, animatrice du site.

La rubrique « Actualités » se décline en deux sous-rubriques, Agenda et Formations. La première présente les prochaines rencontres ou colloques organisés en France sur les questions de politiques culturelles des jeunes. Elle propose une sélection de manifestations artistiques (festivals, expositions, spectacles...) réalisées dans une démarche d'éducation populaire, à la frontière de la culture et du social. Elle offre une sélection de tremplins, concours, stages de réalisation, appels à participation, auditions... organisés principalement pour les jeunes afin de soutenir leurs pratiques artistiques et se confronter au milieu professionnel. Elle recense les prix et les bourses destinés à récompenser ou aider à mettre en œuvre un projet d'un jeune praticien ou d'une association. Enfin, elle contient des appels à communication ou à projets de

recherche sur des questions culturelles. La sous-rubrique « Formations » a pour ambition de présenter une vision étendue des formations diplômantes et qualifiantes dans les domaines de l'animation socio-culturelle, de la médiation culturelle, de la gestion de projets artistiques et culturels, ainsi que des politiques publiques relevant de ce champ d'intervention. La rubrique Ressources renvoie pour sa part, à des études, des recherches, des contacts, des liens utiles... et des fiches descriptives d'actions culturelles.

UN ESPACE ENTièrement CONSACRÉ AU HIP-HOP

L'internaute trouve dans ces dernières de nombreuses actions sociales et culturelles menées par des associations, des institutions culturelles et des acteurs publics (État, villes...). Les acteurs de ces initiatives ont également la possibilité de faire connaître leurs initiatives en les enregistrant di-

rectement sur le site. Le site Passeurs de culture consacre déjà une partie importante de ses articles à la culture hip-hop. Un grand nombre d'internautes est redirigé sur le site Passeurs de culture après avoir effectué une requête sur le hip-hop dans un moteur de recherche. « *Nous avons donc décidé d'enfoncer le clou en ouvrant un espace dédié spécifiquement à la culture hip-hop. Il s'agira de poursuivre le travail de valorisation des informations déjà en ligne sur d'autres sites tout en les complétant par des ressources conçues pour les acteurs de l'accompagnement des différentes disciplines de la culture hip-hop* », fait valoir Naïma Laïb. En accordant à la culture hip-hop la fonction de pilier d'un site public dédié aux politiques publiques, sociales et culturelles, l'Injep joint, en quelque sorte, le geste à la parole. En effet, l'institut, à travers l'action de son pôle culture, plaide depuis toujours pour une meilleure reconnaissance institutionnelle de cette forme d'expression artistique et de ses acteurs les plus actifs, les plus novateurs. □

www.passeursdeculture.fr

« Plus qu'un simple toilettage, un souci de lisibilité, une volonté de répondre mieux aux attentes d'un public tourné vers les pratiques culturelles des jeunes »



Hors collections

FRANCE AMÉRIQUE LATINE L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DES JEUNES (2008)

Séminaires internationaux d'échange de bonnes pratiques en Europe et en Amérique latine. Ce guide de bonnes pratiques fait le bilan des séminaires qui ont permis à dix-sept structures de jeunesse, représentant autant de nations, de se réunir autour de France Amérique Latine pour répondre à un appel d'offre de l'Union européenne (direction générale de l'Éducation et de la Culture). Cet ouvrage résume les expériences, les réflexions et les propositions des jeunes qui n'ont eu qu'un seul but tout au long de ce programme : faire avancer dans chaque pays la réflexion sur l'information et la participation des jeunes.

96 pages. Prix : 11 €



INFORMATION ET FORMATION DES BÉNÉVOLES (2008)

Une enquête dans le Val-de-Marne Direction départementale de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Qui sont les bénévoles «réguliers» val-de-marnais ? Quels sont leurs besoins en information et en formation ? À ces questions, au cœur du développement de la vie associative, la direction départementale de la jeunesse, des sports et de la vie associative du Val-de-Marne a choisi de répondre de manière précise et pertinente en conduisant une étude auprès de plus de deux cents bénévoles du département.

Novembre 2008 - 78 p. Prix : 8€



LES JEUNES, LE SPORT ET LA CITOYENNETÉ

Tome 1. Guide des bonnes pratiques Grâce aux valeurs qu'il véhicule, le sport aide les jeunes à se structurer et s'avère un formidable outil d'éducation à la citoyenneté. L'Agence pour l'éducation par le sport (APELS) a choisi de présenter une vingtaine d'initiatives associatives prises par ou avec des jeunes, et qui mettent en lumière ce phénomène. Chacune de ces actions est illustrée par une fiche signalétique et par les témoignages des jeunes et de leurs encadrants qui permettent de mieux comprendre le travail de tous, ainsi que les objectifs et les résultats obtenus.

Frédéric Hamelin. 144 p. Prix : 13 €



UNE SOLIDARITÉ EN CHANTIERS HISTOIRE DES COMPAGNONS BÂTISSEURS

Cet ouvrage retrace les lignes de force et les grandes étapes du chemin parcouru depuis cinquante ans par l'association des Compagnons bâtisseurs. Des chantiers internationaux de jeunes volontaires aux politiques de la ville, en passant par les chantiers d'insertion, les Compagnons bâtisseurs ont évolué au gré des grandes mutations sociales et culturelles, tout en se référant à une même démarche, dans un dialogue constant entre ses deux «vocations» : une action éducative et une intervention sociale.

Arnaud Loustalot — 192 p.

Prix : 14 €



Collection « Cahiers de l'action »

N° 19 – COEXIST, UNE PÉDAGOGIE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME : DÉCONSTRUIRE LES STÉRÉOTYPES

Depuis 2004, les associations UEJF et les Clubs Convergences ont créé et développé un programme d'intervention contre le racisme et l'antisémitisme en milieu scolaire. Une pédagogie a été définie et mise en œuvre par une équipe de professionnels et de militants, en particulier Judith Cohen-Solal, Joëlle Bordet, Orly Luggassy, Aude Lecat, Auriane Abecassis. Elle vise à déconstruire les stéréotypes, en liant les dimensions émotionnelles et cognitives à l'œuvre, et à favoriser ainsi chez les adolescents des capacités pour en prendre conscience.

Joëlle Bordet, Judith Cohen-Solal
Une coédition Injep, ACSE, CSTB, Coexist

Prix : 12 €



N° 20 – TERRITOIRES RURAUX ET ENJEUX ÉDUCATIFS : LA PLUS-VALUE ASSOCIATIVE

Les foyers ruraux sont des structures associatives d'animation et de développement local. Regroupés au sein de fédérations départementales et d'unions régionales, ils sont très impliqués dans les dispositifs qui favorisent la mise en œuvre d'actions éducatives partagées, et au cœur des actions concernant l'enfance et la jeunesse en milieu rural. Le présent ouvrage s'appuie sur cette expérience et la réflexion de trois universités rurales itinérantes organisées récemment par la FNFR, croisées avec



les points de vue d'acteurs du territoire (pouvoirs publics, société civile...), nos partenaires quotidiens. Il nous invite à percevoir les nouveaux enjeux des territoires ruraux et à réinterroger le rôle des associations dans un contexte en mutation.

Fédération nationale des Foyers ruraux (FNFR)

Une coédition Injep, FNFR.

Prix : 12 €

Revue Agora débats/jeunesses

N° 48 – « FAIRE CARRIÈRE DANS L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE ? »

Partant du constat de la précarité de l'emploi dans le secteur et de la jeunesse du corps des animateurs professionnels, le dossier se penche sur la question des carrières dans l'animation.

Les deux premiers articles s'intéressent à l'animation occasionnelle, l'un explore la population des étudiants animateurs, l'autre analyse les conditions du passage de l'animation occasionnelle à l'animation professionnelle. Le troisième article porte sur les regards, différents selon leurs statuts, des animateurs sur leurs conditions de travail. Le dernier article traite des cadres de l'animation.

Hors dossier : un entretien avec Gérard Mauger, un article sur les jeunes de rue et le trafic de stupéfiants, une chronique sur les Rencontres « Jeunes et sociétés en Europe et autour de la Méditerranée ».

Dossier coordonné par Francis Lebon et Léa Lima

Prix : 13 €



Collection « Débats Jeunesses »

POURQUOI FAIRE PARTICIPER LES JEUNES ? EXPÉRIENCES LOCALES EN EUROPE

Pourquoi faire participer les jeunes en Europe ? Les réponses à cette question sont complexes et relativement incertaines.

Complexes, parce que cet appel à la participation renvoie à des phénomènes plus globaux, comme les difficultés socio-économiques croissantes des jeunes ou l'individualisation des parcours vers l'âge adulte, qui témoignent d'un bouleversement des règles sociales au fondement des sociétés industrielles. Incertaines, parce que des ambiguïtés planent sur le contenu des expériences de participation : la plupart se centrent sur l'éducation à la citoyenneté et plus rarement sur des tentatives d'implication réelle des jeunes à la vie d'un territoire ou d'une institution.

Patricia Loncle.

Prix : 20 €



SÉMINAIRES, COLLOQUES

:: DES FINANCEMENTS POUR LA CULTURE HIP-HOP ?

26 et 27 janvier 2009

Les 26 et 27 janvier prochains, l'Injep organise à Marly-le-Roi, un colloque sur les financements de la culture hip-hop. Une manifestation conçue en collaboration avec l'Association AscEnDanse Hip-Hop, la Fédération française des Maisons des jeunes et de la culture (FFMJC), la Maison du hip-hop, l'association Moov'n Aktion, la direction régionale de la jeunesse et des sports d'Ile-de-France, Anne Benetollo, chargée de mission musique et danse à la Ville d'Évry, le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, la Cie Ultimatum Step.

:: ANIMATEUR, ANIMATRICE JEUNESSE : QUEL MÉTIER ? QUELLE PLACE ?

le 30 janvier à Nevers

Quelle est la place spécifique des animateurs au sein du travail social ? Quelles sont les différences de culture entre éducation spécialisée et animation ?... telles sont les questions posées par la DDJS de la Nièvre qui organise une journée départementale le 30 janvier 2009 à Nevers.

:: RENCONTRES ENTRE VILLES À SCHILTIGHEIM

vendredi 27 mars 2009

En partenariat avec la ville de Schiltigheim (Bas-Rhin) et l'association national des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) l'Injep co-organise à une rencontre entre villes, les 5 et 6 février, à Schiltigheim (Strasbourg) autour de la thématique de la participation des jeunes à la vie de la cité, participation envisagée sous toutes ses formes. Cette réflexion vient s'inscrire dans une longue tradition portée par la ville de Schiltigheim qui a été pionnière dans le domaine en menant en 1979 la première expérience de Conseil d'enfants en France. Il s'agira de débattre et d'échanger sur les différentes formes d'expériences de participation au delà de la forme classique des Conseils.

FORMATIONS

:: ACTUALITÉ DE LA RECHERCHE SOCIOLOGIQUE SUR LES QUESTIONS DE JEUNESSE

Du 18 au 20 mai

La recherche sociologique sur les questions de jeunesse concerne les préoccupations des professionnels de ce secteur. Il s'agit d'une recherche vivante dont nous examinerons les évolutions récentes et les préoccupations actuelles.

:: CRÉER ET ANIMER UN BLOG

11 février

À la fois outil pédagogique et espace d'expression démocratique, le blog prend toute sa place dans le secteur associatif, de l'éducation populaire et de l'animation. C'est pourquoi l'Injep propose, tous les deux mois, une journée d'initiation permettant de passer à l'action et d'intégrer cet outil dans les pratiques. Une matinée consacrée à la découverte et la création de blogs avec des pistes d'applications concrètes, et un après-midi d'initiation aux techniques rédactionnelles et à la gestion éditoriale.

:: ACCUEIL DE LOISIRS DES 11-15 ANS

Du 24 au vendredi 27 mars 2009

L'objectif de cette formation est de faire le point sur les politiques d'accueil des 11-15 ans. Les connaissances sur cette tranche d'âge et les principes pédagogiques d'organisation de ces accueils élaborés à partir d'une série de recherches menées par l'Injep autour de cette question.

:: RELATIONS ASSOCIATIONS ET POUVOIRS PUBLICS : CLARIFIER LE CADRE JURIDIQUE ET LE MODE DE FINANCEMENT

Du mardi 31 mars au vendredi 3 avril 2009

Convention, délégation de service public, agrément, subventions, appel d'offre... les relations entre les associations, les collectivités locales, et l'État sont émaillées de termes et de pratiques créant des obligations et définissant des règles du jeu lourdes de conséquences. Autant d'éléments qui déconcertent les administrateurs bénévoles comme les personnes en charge du suivi de la vie associative. Pour les aider, l'Injep invite à faire le point, dans ses locaux, sur les principes essentiels

qui fondent le cadre juridique des relations entre associations et pouvoirs publics.

:: UN OUTIL POUR QUE L'INFORMATION DES JEUNES RENCONTRE SON PUBLIC : LE DÎNER QUIZZ

Du 17 au 19 mars 2009

L'Injep propose aux professionnels de la jeunesse d'expérimenter un outil qui permet de mieux répondre aux attentes de jeunes qui souhaitent sans trop savoir le demander, aborder des sujets « qui les chagrinent » : violence, relations garçons/filles, toxicomanie ...

:: MOUVEMENTS ASSOCIATIFS, ÉDUCATION POPULAIRE ET PRATIQUES ARTISTIQUES

Du 12 au 15 mai 2009

Les pratiques artistiques et culturelles ont été développées historiquement en direction du plus grand nombre par les mouvements de jeunesse et les associations dans le cadre d'une démarche d'éducation populaire. Ce stage qui aura lieu à l'Injep, permettra de mesurer la vitalité de cette tradition et de voir en quoi les nouvelles pratiques artistiques et culturelles des jeunes peuvent constituer un axe de renouvellement du mouvement associatif et des politiques culturelle.

:: MOUVEMENTS ASSOCIATIFS, ÉDUCATION POPULAIRE ET PRATIQUES ARTISTIQUES

Du 12 au 15 mai 2009

Les pratiques artistiques et culturelles ont été développées historiquement en direction du plus grand nombre par les mouvements de jeunesse et les associations dans le cadre d'une démarche d'éducation populaire. Ce stage qui aura lieu à l'Injep, permettra de mesurer la vitalité de cette tradition et de voir en quoi les nouvelles pratiques artistiques et culturelles des jeunes peuvent constituer un axe de renouvellement du mouvement associatif et des politiques culturelle.

:: ACCOMPAGNER UN PROJET ASSOCIATIF

Du 25 au 29 mai 2009

Ce stage est conçu comme une expérimentation en « grandeur réelle » de méthodes pédagogiques d'accompagnement de responsables associatifs locaux. Il apparaît essentiel à l'Injep de faire connaître cette méthode aujourd'hui largement utilisée par un conseiller d'éducation populaire et de jeunesse dans son département.

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Parc du Val-flory - 11, rue Paul Iéplat - 78160 Marly-le-Roi / Tél. : 01 39 17 27 27 / Fax : 01 39 17 27 90 / Site web : www.injep.fr

INJEP en DIRECT

Directeur de la publication : *Hervé Mécheri*
Responsable de la publication : *Katy Bousquet*
Rédacteur en chef : *Roch Sonnet*

Rédaction : *Roch Sonnet, Nadia Michaud, Aline Peyregne*
Photos : *Nicolas Thouvenin, Injep, Francette Levieux*
Illustrations : *Stéphanie Mercier*
Mise en page : *Injep - Création graphique : E. Potdevin*

Imprimerie : *Alliance - 45, rue Delzly. 93 500 Pantin.*
Secrétariat : *Francine Ledenou*
Abonnements : *Joëlle Montaubric. Tél. : 01 39 17 27 45*
N° ISSN : 1240-9995.

